



URBANISME DEMAIN

2, Rue des Moissons
Lot La Bastide du Tron Villa 1
13700 - MARIGNANE
FRANCE

Urbanisme Demain Siret : 98504820600017

FACTURE

N° : FAC000000009
Date : 22/07/2024
N° TVA : FR24351338660
N° client : CLT000000003

Port. : 06.48.21.15.35
Email : audrey.campagno@urbanismedemain.fr
Madame Audrey CAMPAGNO - Présidente

SAS HECTARE

Monsieur Guilhem PORTALES - PDG
251 RUE DU ROMARIN
LE CLOS DES CHANTERELLES,
BP 18
34830 CLAPIERS

Réf. : Le parc de l'Apiculteur - Tranche 2

SENAS - Parc de l'Apiculteur -Tranche 2 - Acheté le 19/07/2024 :
- 19 TAB et 1 maison existante

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
ART000000002 -TAB libres	20,00	Lots	300,00 €	0,00%	6 000,00 €	20,00%

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Normale	6 000,00 €	20,00%	1 200,00 €

Total HT	6 000,00 €
TVA	1 200,00 €
Total TTC	7 200,00 €

Règlement

Virement

Echéance(s)

7 200,00 € au 21/08/2024

Coordonnées bancaires

Nom	URBANISME DEMAIN
IBAN	FR7630003031490002003482379
BIC	SOGEFRPP

Le montant total s'élève à sept mille deux cents euros

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).